

# CCAS DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique (CFU) afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du CFU 2025 du budget principal du CCAS. Le CFU est un document qui se substitue à la fois au compte de gestion et au compte administratif.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du rapport d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2025 et en y apportant quelques précisions.

#### **I – Eléments de contexte :**

Le service social participe aux politiques nationales sur les champs du social, du médico-social et de la santé. Il a pour mission de développer une politique de prévention et de développement local. Il met en œuvre son propre programme de prévention santé et de lutte contre l'isolement des seniors. Il est aussi chargé d'accueillir, d'informer et d'orienter ou d'accompagner les Villeneuvois de tout âge sur leur accès aux droits.

Le service social de Villeneuve-lès-Maguelone permet aux habitants de la commune de bénéficier d'un accompagnement global et personnalisé.

Dans le contexte actuel, le CCAS a également plus que jamais un rôle d'amortisseur social vis-à-vis des difficultés que rencontrent certains Villeneuvois. Ainsi, ce compte administratif a permis de financer les aides d'urgence et de renforcer le temps de travail des travailleurs sociaux du CCAS.

#### **II – Priorités du budget :**

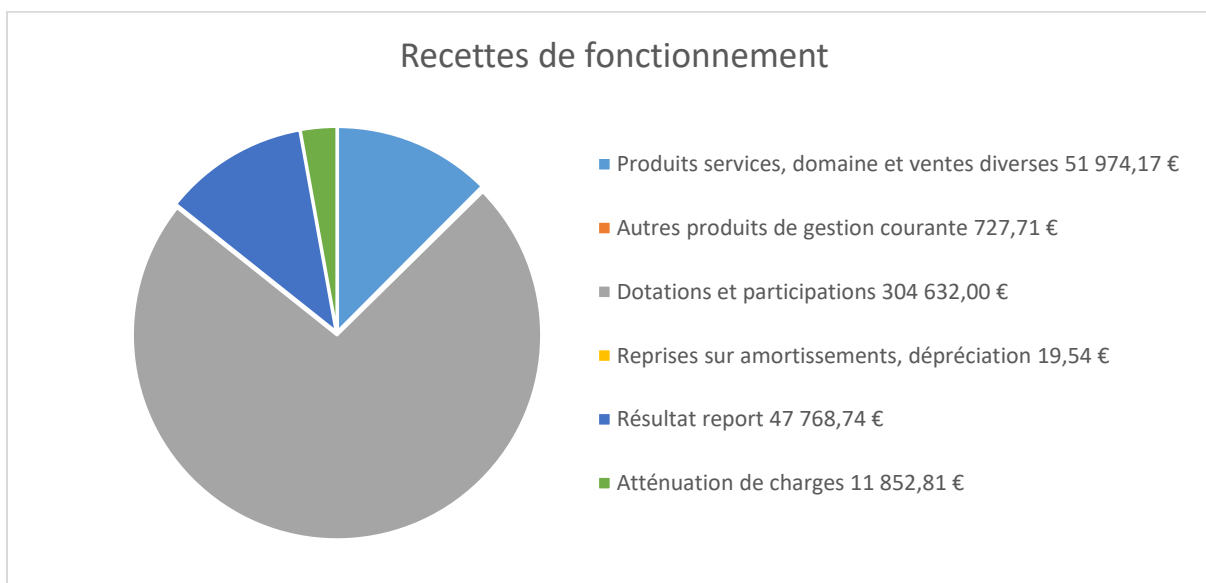
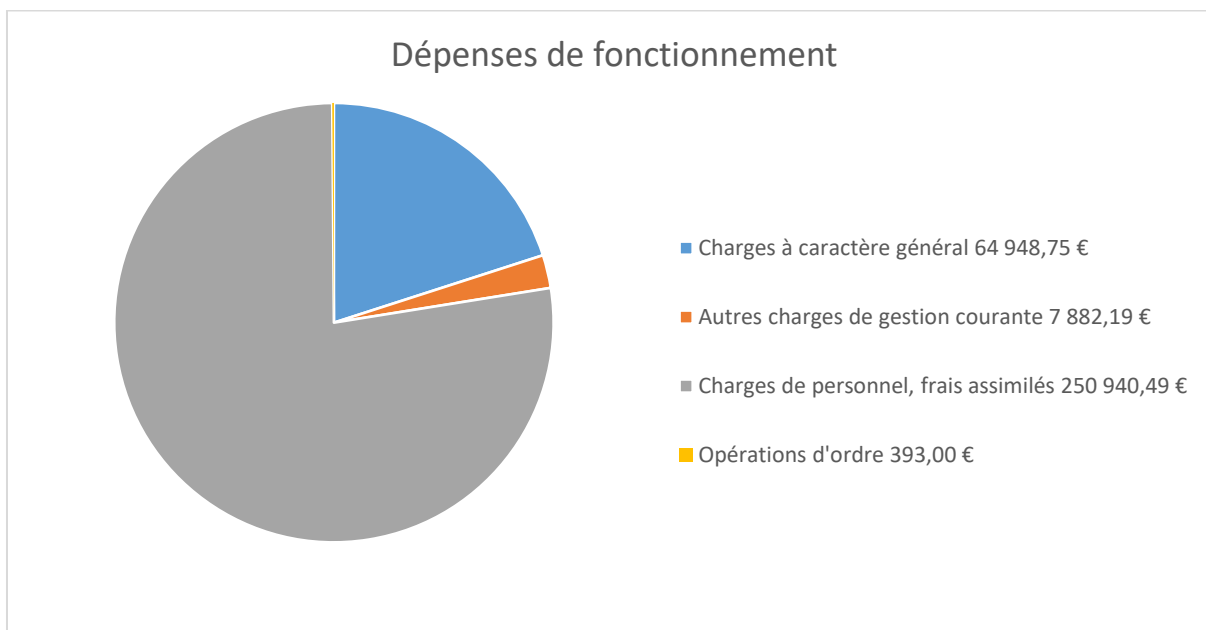
Ce CFU reflète les méthodes qui permettent de garantir la gestion des services et les actions qui conduisent à accompagner le quotidien des Villeneuvois :

- traitement des demandes de logements sociaux,
- actions collectives en faveur des personnes de plus de 60 ans,
- service de portage de repas à domicile,
- actions en faveur des personnes en difficulté,
- travail en liaison étroite avec d'autres institutions publiques et privées telles que le Conseil Départemental, la CAF, la CPAM, les caisses de retraite, les associations...

### III – Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

Evolution du budget	Compte administratif 2024	Compte financier unique 2025	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement	336 601,69 €	323 771,43 €	- 3,82 %
Recettes réelles de fonctionnement (report inclus)	362 180,99 €	369 206,23 €	+ 1,94 %
Dépenses réelles d'investissement	393,00 €	0,00 €	- 100,00 %
Recettes réelles d'investissement	71,59 €	34,04 €	- 52,45 %

#### En fonctionnement :



La baisse des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 3,82 % s'explique par :

- Une diminution de 5,55 % des charges à caractère général due :
  - A l'achat de repas au titre du portage à domicile moins important qu'en 2024 ;
  - Contrairement à 2024, seule la location du bus pour amener les séniors au centre du Golfe de Saint-Tropez a été nécessaire. Aucun autre frais de transport n'a été pris en charge par le CCAS ;
  - le véhicule du portage de repas à domicile n'a pas eu de réparation prise en charge par le budget du CCAS.
- Une baisse de 1,59 % des charges de personnel qui se justifie par des absences pour maladie dont la rémunération est maintenue à 90% au lieu de 100 %.  
 Cette diminution a été pondérée par :
  - o le glissement vieillesse/technicité, qui résulte de la progression des agents dans leur carrière ;
  - o à la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) décidée en 2025 et reconduite jusqu'en 2028 ;
- Une diminution de 35,74 % des autres charges de gestion courante consécutive à un nombre moins important de secours d'urgence.

La hausse des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 1,94 % s'explique par :

- Le remboursement des indemnités journalières par l'assurance statutaire ;
- L'encaissement de la participation de la CARSAT au séjour séniors pour 2024 et 2025.

#### En Investissement :

En 2025, il n'y a pas eu de mandatement de dépenses d'investissement sur l'exercice mais des dépenses engagées qui font l'objet d'un report pour 3 682,13 €.

Seules sont constatées les recettes d'amortissement du matériel acquis sur les années précédentes pour un montant de 393,00 € et le versement du FCTVA à hauteur de 34,04 €.

#### **IV – Montant du budget consolidé**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR n-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	5 515,43 €	0,00 €	3 682,13 €	1 833,30 €
RECETTES	5 515,43 €	427,04 €	0,00 €	5 088,39 €
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	400 068,74 €	324 164,43 €	0,00 €	75 904,31 €
RECETTES	400 068,74 €	369 206,23 €	0,00 €	30 862,51 €
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	405 584,17 €	324 164,43 €	3 682,13 €	77 737,61 €
TOTAL GENERAL DES RECETTES	405 584,17 €	369 633,27 €	0,00 €	35 950,90 €

## V – Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

L'épargne brute correspondant au solde des opérations réelles de fonctionnement s'élève pour 2025 à 45 434,80 €. Le CCAS n'ayant contracté aucun emprunt, l'épargne nette est équivalente à l'épargne brute.

## VI – Niveau d'endettement de la collectivité

Le budget du CCAS ne supporte aucun endettement.

## VII – Principaux ratios

Informations financières – ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement / population*	30,77
Recettes réelles de fonctionnement / population	35,09
Dépenses d'équipement brut / population	0,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	77,51 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,69 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0,00 %
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	12,31 %

\* population légale : 10 537 habitants

## VIII – Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Le nombre d'agents présents au 31 décembre 2025 est de 5 et se décompose de la façon suivante :

- 5 titulaires ; soit 4,66 équivalents temps plein

Sur le budget annexe de l'EHPAD Mathilde Laurent, au 31 décembre 2025, le nombre d'agents est de 43,84 équivalents temps plein, dont 11,85 non titulaires.